

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : RD538 - Sénas - Aménagement de l'avenue du Lubéron et de l'avenue Marx Dormoy - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (études)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la Commune de Sénas, pour la réalisation des études de réaménagement de la RD538 du giratoire avec la RD7n au nord (PR 0) à l'entrée de ville au sud (PR 1 + 450) et la création de pistes cyclables,
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au présent rapport.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée